



PAR COURRIEL

Québec, le 14 août 2024

Monsieur Éric Lupien
Porte-parole
Fruit des îles inc.
info@fruitsdesiles.com



INFORMER

Objet : Projet d'aménagement d'une cannebergère à Sainte-Anne-de-Sorel – Questions complémentaires – DQ9



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **16 août à 15h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais pour Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Vous indiquez au DA2 à la p. 15 que le niveau minimal d'opération est à une profondeur de 0,76 m sous la surface du sol. Or le schéma que vous présentez à la p. 16 du même document mentionne que le niveau d'opération est à 0,81 m sous le niveau 0. Veuillez indiquer laquelle de ces valeurs est la bonne et corriger les valeurs inscrites au schéma si nécessaire.
2. Dans le document DA6 (Note technique) vous estimez que seul l'empiètement des digues et des bassins est à considérer comme impact sur la zone inondable étant donné que, « lors d'une inondation de 100 ans, l'eau peut remonter par les canaux de distribution et ainsi venir inonder les champs à l'intérieur du site de la cannebergère ». (DA6, p. 6) En réponse à une question de la commission, le MELCCFP appuie ainsi votre position : « Si on considère que le circuit est ouvert et inondé lors des inondations, l'empiètement des digues et des bassins seuls peut être soustrait de la superficie de la zone inondable. Si le circuit est fermé et que l'eau ne peut pas y entrer, l'ensemble de la cannebergère à l'intérieur des digues peut être soustrait de la zone inondable, soit 931 227 m² selon le DA2 p.36. »
 - a) Existe-t-il des circonstances qui feraient en sorte que vous ne puissiez pas laisser votre circuit ouvert durant une inondation? Par exemple en raison de risque que cela pourrait poser pour les plans. Veuillez expliquer
 - b) Seriez-vous en mesure de vous engager à toujours laisser votre circuit ouvert lors des périodes d'inondation?
3. Comptez-vous appliquer la gestion intégrée des ennemis de culture, tel que présenté par le MAPAQ lors de la 1^{re} séance de la 1^{re} partie de l'audience publique (Jacynthe Leblanc, DT1, p. 90)? Expliquez votre réponse.
4. Quelles sont vos connaissances sur les ennemis de cultures typiques à la canneberge? Quels sont les moyens de prévention que vous prévoyez appliquer avant d'avoir recours à des produits phytosanitaires?
5. Lors de la première partie des audiences, vous avez laissé entendre que certaines mesures d'atténuation fauniques initialement proposées pourraient ne plus s'avérer nécessaires compte tenu de la superficie offerte en compensation :

« En fait, initialement, la première mouture du projet ou celle qu'on a présentée en audience publique prévoyait la perte de milieux naturels, boisés et milieux humides. Donc, on a vraiment voulu tout mettre sur la table pour être... apporter une plus-value à l'habitat qui allait être créé dans... et pour qu'à échéance, elle ait une bonne qualité. On a changé notre fusil d'épaule. Je pense qu'on arrive avec une très belle proposition d'éviter les milieux de base et, en échange, on a proposé, donc, de créer de l'habitat supplémentaire. C'est vrai... bien, c'est le 19 710 mètres carrés d'habitat qui va être créé en supplément. »

De plus, certaines mesures ont été présentées comme « si nécessaire », par exemple l'installation de nichoirs à chauve-souris.

- a) Pouvez-vous svp confirmer si les mesures énumérées à la page 6 du document DA2 représentent bien la version la plus à jour et complète des mesures d'atténuation fauniques que vous proposez pour le projet?
 - b) Sinon, veuillez svp fournir la liste la plus à jour et complète des mesures d'atténuation fauniques que vous proposez pour le projet.
6. Est-ce que le niveau d'eau dans les canaux de distribution sera stable ou fluctuera-t-il avec la variation de la nappe phréatique? S'il est stable, à quel niveau sera-t-il maintenu et comment allez-vous vous y prendre? Veuillez expliquer votre réponse.
7. Il est écrit au PR3.3 à la page 7 PDF que vous allez prélever initialement 222 367 m³ avec une capacité de 20 167 m³ par jour. Il est écrit au PR3.1, p. 62 PDF que la capacité serait de 10 000 000 l par jour (soit 10 000 m³ par jour). Veuillez valider la quantité d'eau qu'il est prévu de prélever et préciser quelle sera le débit de la pompe.
8. Lors de l'audience publique du 18 juin, vous avez affirmé que la surface de contact de la cage de la pompe au Saint-Laurent serait amplifiée de manière à réduire la vitesse d'aspiration deux fois sous les normes exigées; (DT1, p. 28 PDF)
- a) Pouvez-vous préciser de quelle norme il s'agit et dans quel document elle est énoncée?
9. Dans le document DQ1.1, vous indiquez que la station de pompage abrite douze (12) pompes électriques d'une puissance de 150 HP, et huit (8) pompes de secours qui fonctionnent au diesel d'une puissance de 275 HP. S'agit-il de puissances totales ou nominales ?
10. Dans votre simulation, vous estimez que 2% du territoire inondé en cas de bris de la digue du bassin d'irrigation serait le terrain de camping Chenal du moins.
- a) Qu'avez-vous prévu comme mesures d'atténuation en cas de bris de digue pour le camping ?
 - b) Avez-vous évalué les dommages physiques pouvant survenir sur le terrain de camping ?
 - c) Est-ce que vous avez des assurances qui couvriraient ces dommages ?